



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval dénonce la décision du ministère de l'Éducation à l'effet de maintenir les écoles spécialisées à mandats régionaux ouvertes

Laval, le 23 décembre 2021 – Le ministère de l'Éducation a ordonné la suspension des services éducatifs à compter du 21 décembre 2021. Ainsi, pour les élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle tous les services éducatifs ont été interrompus.

Pourtant pendant cette période, le ministère a maintenu les services éducatifs pour les élèves handicapés qui fréquentent une école spécialisée ou une classe spécialisée appartenant aux services régionaux ou suprarégionaux.

À Laval, ce sont 4 écoles spécialisées qui accueillent ces élèves. Pour certains d'entre eux, essentiellement dans les écoles Jean-Piaget, St-Gilles et Alphonse-Desjardins, leur atteinte cognitive influence leur compréhension et la mise en application des mesures sanitaires (distanciation, port du masque et autres moyens et restrictions) en lien avec la COVID-19.

Pour la sécurité de ces élèves, qui sont fortement non-vaccinés pour les mêmes raisons, et du personnel enseignant, il est inconcevable que ces écoles demeurent ouvertes alors que toutes les écoles du Québec se retrouvent en pause.

Quant aux élèves de l'école J-Jean-Joubert, qui souffrent de graves problèmes d'audition, ces derniers seraient plus en sécurité à la maison que dans cet établissement scolaire qui, comme beaucoup d'écoles du Québec, est aux prises avec d'importants problèmes de ventilation et d'aération.

... 2

« D'ailleurs, le 20 décembre dernier, on rapportait que le virus était présent dans plus de 50% des écoles du Québec¹ », souligne André Arseneault, président du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval.

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval s'oppose et dénonce la décision de maintenir ouverte les classes spécialisées des écoles à mandats régionaux.

L'inquiétude est grande chez le personnel enseignant de ces écoles, en vue du retour le 10 janvier. Si le ministère de l'Éducation décide de reporter le retour en classe des élèves de toutes les écoles, le SERL réclame qu'il en soit de même pour les écoles spécialisées à mandats régionaux, tant pour la sécurité des enseignantes et des enseignants, que celle des élèves et de tout le personnel de ces écoles.

1. <https://www.tvanouvelles.ca/2021/12/20/covid-19-le-virus-present-dans-plus-de-50-des-ecoles-au-quebec-1>

- 2 -

Source : Syndicat de l'enseignement de la région de Laval
Renseignements : Monsieur André Arseneault, président
Téléphone : 514 718-6174